

1- Contexte général

L'historique de la HAPA est intrinsèquement lié à la longue transition démocratique qu'a connue la Mauritanie de 2005 à 2009. Ce processus a abouti en juillet 2009 à l'organisation des élections présidentielles neutres et transparentes supervisées par un gouvernement d'union nationale et accompagnées par la communauté internationale.

C'est à la faveur de cette transition qu'une HAUTE AUTORITE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL a été créée en octobre 2006 à la veille des premières élections municipales et législatives libres en Mauritanie.

Le but était d'assurer les différents acteurs politiques de la volonté des gouvernants de ne point s'impliquer dans le débat politique et d'organiser des élections transparentes et honnêtes.

Au-delà de cet but instantané ; l'objectif était double : œuvrer à la libéralisation des ondes ; et garantir le pluralisme politique et culturel dans les medias publics.

2-Cadre juridique

La HAPA a été créée par une ordonnance datant du 20 octobre 2006 (révisée et abrogée par une loi en 2008). La haute autorité est investie par la loi des missions essentielles suivantes :

- Garantir l'indépendance et la liberté d'information.
- Contribuer au respect de la déontologie.
- Faire respecter la législation en matière de communication .
- Veiller à l'accès équitable des acteurs politiques et sociaux aux medias publics.

- Instruire les demandes d'exploitation des radios et télévision (en concertation avec les autorités compétentes).

3- Expérience du régulateur mauritanien : capacités et contraintes :

Il y a lieu de mentionner les spécificités suivantes qui ont influé sur le modèle de régulation mauritanien :

- La HAPA à l'instar de quelques rares autorités membres des réseaux africain et francophone est chargée à la fois de la régulation de la presse et de l'audiovisuel ; ce qui élargit son champ de compétence au secteur de communication dans sa totalité.
- Le processus de renforcement de l'arsenal juridique régissant le pluralisme médiatique est en cours d'achèvement. Plusieurs lois et textes réglementaires sont en dernière phase d'élaboration dont la loi de libéralisation de l'audiovisuel qui attribue à la HAPA des nouveaux pouvoirs..
- Le processus électoral continu qu'a connu la Mauritanie depuis 2006 a accaparé une grande part des activités de la HAPA dont le rôle a été primordial dans la garantie des conditions de transparence des élections.

C'est ainsi que l'expérience de la HAPA peut-elle être cernée suivant les 3 axes suivants :

- La sauvegarde et le renforcement de la liberté de presse publique et privée. Malgré les atteintes graves aux principes de déontologie professionnelle ; la HAPA a réussi à éradiquer définitivement le phénomène de censure ; et à résoudre les cas de plainte dirigées contre les journaux à l'amiable et sans recours à des sanctions disciplinaires.
- La contribution au renforcement de l'arsenal juridique régissant le paysage médiatique : révision de l'ordonnance créant la HAPA ; élaboration de la loi sur la libéralisation de l'audiovisuel (adoptée par l'assemblée nationale et en voie d'adoption définitive) , initiation du décret sur la carte de presse ; élaboration du projet de loi sur l'aide à la presse ; prise d'une décision portant sur le pluralisme dans les medias publics.
- La gestion du pluralisme politique en période électorale ; en garantissant les conditions d'équité et de transparence requises dans une compétition démocratique libre entre les candidats : élections municipales et législatives en 2006 ; présidentielles en 2007 et 2009.

Les contraintes opérationnelles suivantes méritent d'être mentionnées :

- Les difficultés pratiques quotidiennes liées à la notion même de régulation qui traduit un nouveau champ conceptuel et réglementaire qui nécessite un grand effort et un lent processus d'assimilation et d'adaptation . Concilier les contraintes inhérentes au pouvoir de régulation (qui ne peut conduire à la censure) et le souci de consolider la liberté d'expression (dans le respect des lois et règles de la déontologie) constitue la problématique majeure posée au régulateur mauritanien qui a en charge la presse privée en plus de l'audiovisuel.
- Les contraintes liées au passage récent du concept de « medias officiels » au concept de « medias publics ». Les medias d'état restent prisonniers de l'esprit monolithique avec tous ses

dysfonctionnements et tâches graves (langue de bois ; absence de crédibilité ; autocensure ..). Le passage escompté exige une refonte radicale des stratégies de communication et une révision profonde des mécanismes professionnels en vigueur. La HAPA est confrontée quotidiennement à ces contraintes rendant difficile la bonne exécution de ces décisions et recommandations ayant trait au pluralisme.

- Les contraintes et difficultés institutionnelles et organiques liées à l'émergence très récente du modèle de régulation de la presse et de l'audiovisuel en Mauritanie. La haute autorité comme institution indépendante n'est pas encore ancrée dans la tradition institutionnelle et administrative locale ; et elle souffre du manque de personnel qualifié. Un grand effort de formation et de renforcement de capacités est nécessaire pour le bon fonctionnement de cette autorité qui est toujours en voie de constitution.